



PRSE2  
**Santé**  
**Environnement**  
2<sup>e</sup> Plan régional 2011 > 2014  
Rhône-Alpes

Etude de zone du sud  
grenoblois  
Réunion publique  
4 juin 2013

  
**SPPPY**  
Secrétariat Permanent pour la Prévention<sup>1</sup> des  
Pollutions et des risques dans la région grenobloise

# Ordre du jour

1. Le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise (SPPPY)
2. Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE2)
3. Qu'est-ce qu'une étude de zone ?
4. L'étude de zone du sud grenoblois : contexte et démarche
5. Discussions

# 1- Le SPPPY

# Qu'est-ce que le SPPPY ?

- Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise
- Instance d'échanges, d'information, de réflexion et de concertation sur l'environnement et les risques, de type SPPPI – Permet d'assurer un dialogue permanent entre les différentes parties prenantes
- Capacité à développer des actions concertées
- Principe du volontariat (les Préfets peuvent....art.D.125-35 et 36 du CE)
- Principe de collégialité avec les 5 catégories « grenelliennes » :
  - Élus et collectivités territoriales
  - Acteurs économiques
  - Associations (riverains, consommateurs, protection nature) et experts
  - Représentants des salariés
  - Etat et administrations

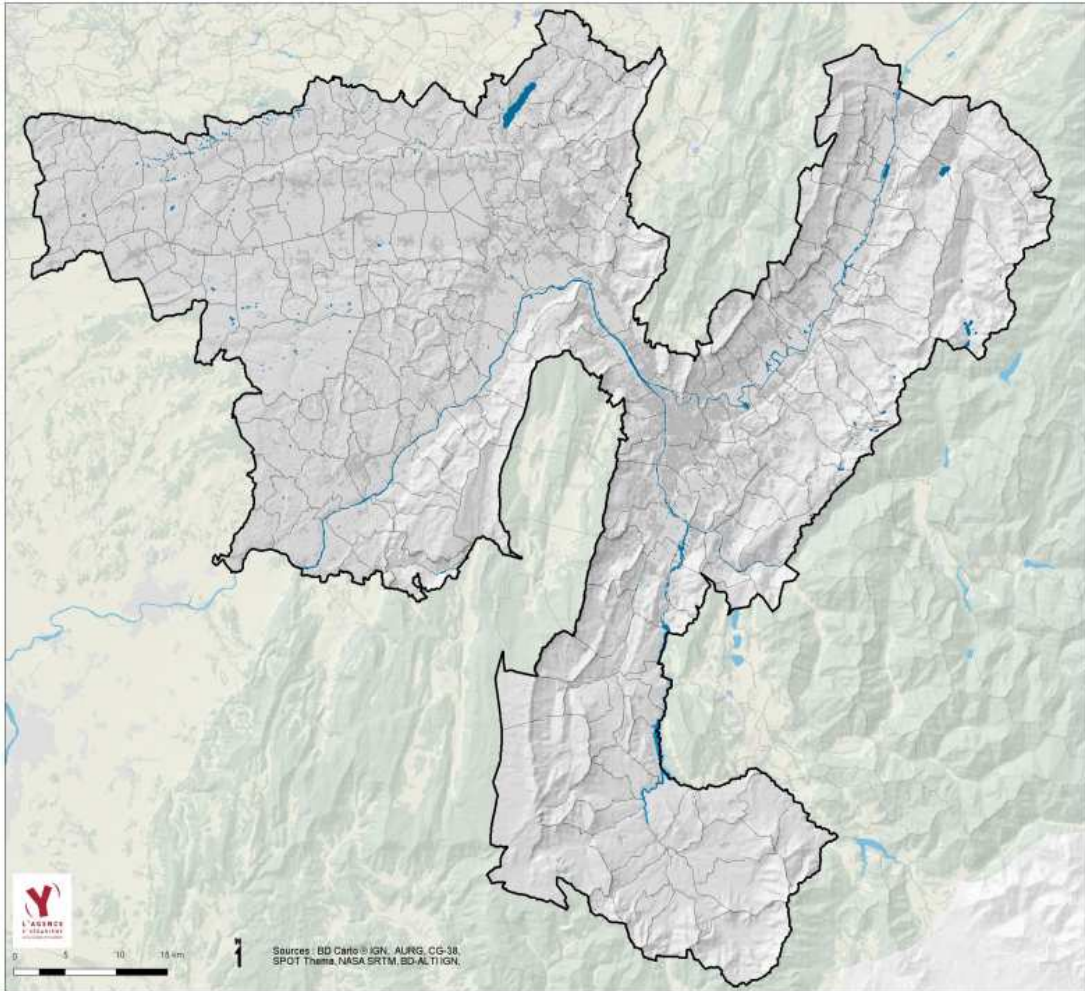
# Le dernier né d'une grande famille



- 15ème SPPPI de France
- Premier SPPPI créé en 1971 en PACA
- Club des SPPPI et forum inter-SPPPI tous les 2 ans
- Charte



# Le territoire de compétence



- Périmètre du SCOT de la région urbaine de Grenoble
- Périmètre « informel »
- Possibilité d'actions sur un territoire plus restreint, ou plus large
- Actions communes avec le SPIRAL
- Peut s'intéresser à des activités et problématiques autres que celles liées à l'industrie

# Le SPPPY dans les grandes lignes

- Création officielle : arrêté préfectoral du 29 juillet 2011
- Co-présidence Préfet / Michel Issindou
- Commission plénière (53 membres issus des 5 collèges)
- Secrétariat et animation portés par la DREAL
- 5 commissions thématiques :
  - Risques majeurs
  - Qualité des milieux et biodiversité
  - Air, énergie, climat
  - Santé-environnement
  - Aménagement du territoire et économie durables

## 2- Le PRSE2

- 1er plan national 2004-2008
- 2ème plan national 2009-2013
- 1 er plan régional 2006-2010

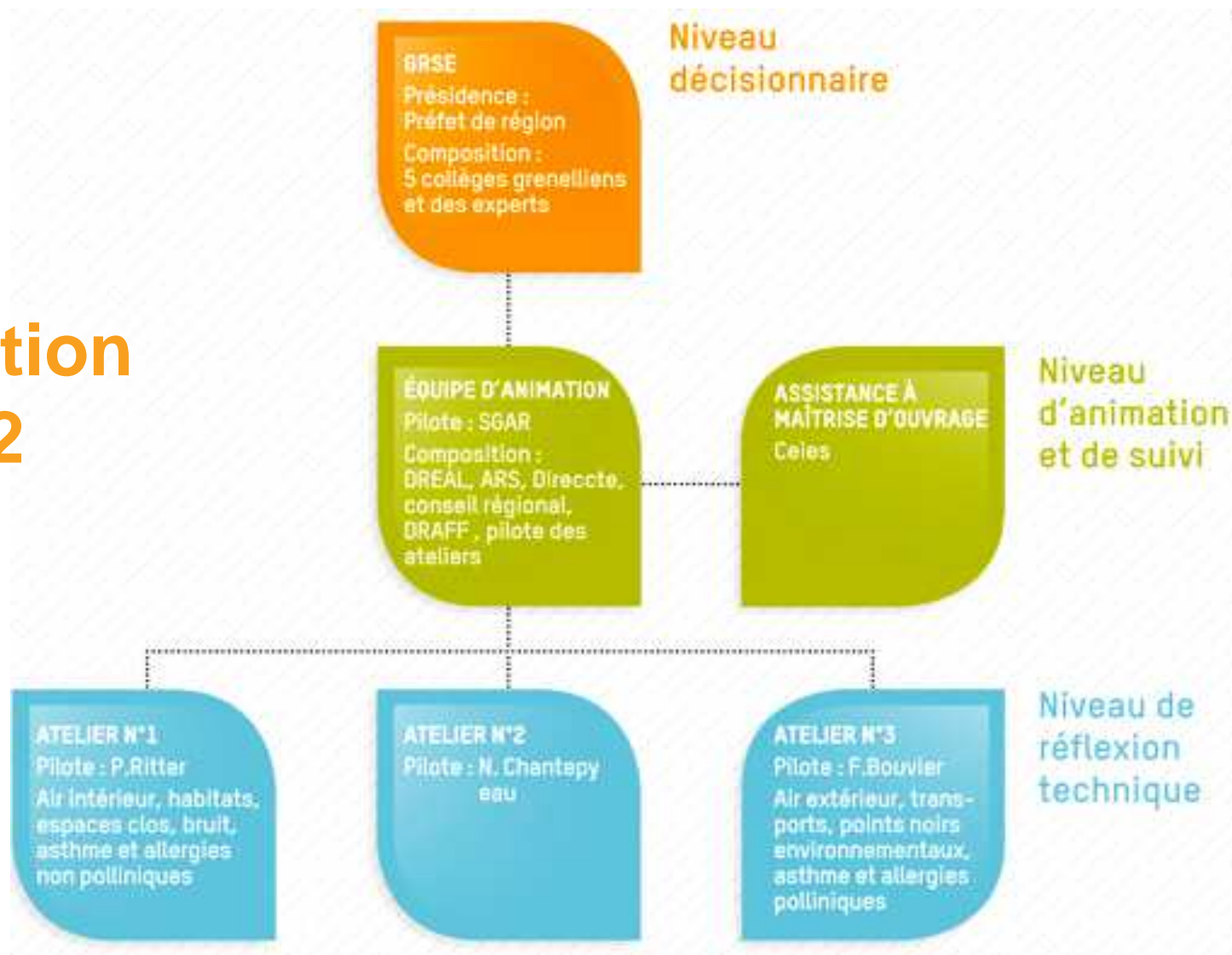


# Etude de zone et PRSE2

- 2ème Plan Régional Santé Environnement (PRSE2)
  - Feuille de route santé-environnement en région sur la période 2011-2014
  - La démarche s'intéresse aux impacts sur la santé liés aux conditions de vie (habitat, travail, etc) et aux contaminations des milieux (eau, air, sol, ... )

# Etude de zone et PRSE2

## Schéma d'élaboration du PRSE2



# Etude de zone et PRSE2

- PRSE2 : approuvé par préfet de région le 18 octobre 2011 suite aux travaux en ateliers thématiques associant près de 150 acteurs de la santé-environnement en région
- Parmi les objectifs du PRSE2 : Identifier et gérer les zones géographiques pour lesquelles on observe une surexposition à des substances toxiques = études de zones

# Etude de zone et PRSE2

[www.prse2-rhonealpes.fr](http://www.prse2-rhonealpes.fr)



TÉLÉCHARGER LE PRSE2 FULL | LIGHT

PLAQUETTE SYNTHÉTIQUE

PNSE2

ACCUEIL

CONTEXTE

PRÉSENTATION

MISE EN ŒUVRE

## PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT

→ La santé environnementale C'EST QUOI ?

→ Quels sont les ENJEUX ?

→ Le PRSE2 à quoi ça sert ?

La santé environnementale s'intéresse aux impacts sur la santé liés aux conditions de vie (habitat, travail, etc) et aux contaminations des milieux (eau, air, sol, etc). Les risques relevant d'un comportement individuel sont exclus.

LES 13 FICHES ACTIONS

EN UN CLIN D'OEIL



FICHE 1  
SOUS POLLUÉS



FICHE 2  
ZONES MULTI-  
EXPOSITIONS



FICHE 3  
URBANISME  
& SANTÉ



FICHE 4  
ALLERGIES  
POLLINIQUES



FICHE 5  
AIR INTERIEUR  
& SANTÉ



Site Internet PRSE2 permet de suivre l'avancement de l'étude (rubrique "Mise en œuvre" - mesure10)



Secrétariat Permanent pour la Prévention des  
Pollutions et des risques dans la région grenobloise

3-

# Qu'est-ce qu'une étude de zone ?

# Qu'est-ce qu'une étude de zone ?

- Les « études de zone » sont des études permettant d'évaluer l'impact sur l'environnement d'un ensemble d'activités
- Sur certaines zones géographiques, la concentration d'activités peut poser question sur l'impact cumulé des différents émetteurs



# Qu'est-ce qu'une étude de zone ?

- Les études de zone permettent :
  - d'identifier les enjeux
  - d'engager une large concertation
- Les études de zone ne sont pas des études épidémiologiques  
(L'épidémiologie compare la fréquence d'une maladie au sein d'un groupe de personnes exposées à un agent suspect à celle d'un groupe de personnes non exposées)

# Réalisation de l'étude de zone

- Démarche longue en 3 phases :
  1. état des lieux des données et études existantes, et interprétation de ces données
  2. campagnes de mesures et analyses complémentaires dans l'environnement pour compléter la connaissance de l'état des milieux
  3. interprétation de l'état des milieux et proposition éventuelle de suivi et/ou de gestion

# Les études de zone en cours de réalisation au niveau national

Une démarche nationale :

- Nord pas de Calais
- Hainaut (Sud Valenciennes, NPdC)
- Champagne-Ardennes
- Vallée de Seine (Nord Yvelines)
- 3 études en Rhône-Alpes :

Pays Roussillonnais (en cours)

Sud Grenoblois (travaux lancés)

Sud Lyon (lancement 2013)

4-

# L'étude de zone du sud grenoblois : Contexte et démarche

# L'étude de zone du sud grenoblois : la gouvernance

Secrétariat Permanent pour la Prévention  
des Pollutions et des risques dans la  
région grenobloise (SPPPY)

<http://www.spppy.org/>

Commission Qualité des  
milieux et Biodiversité

Présidence :

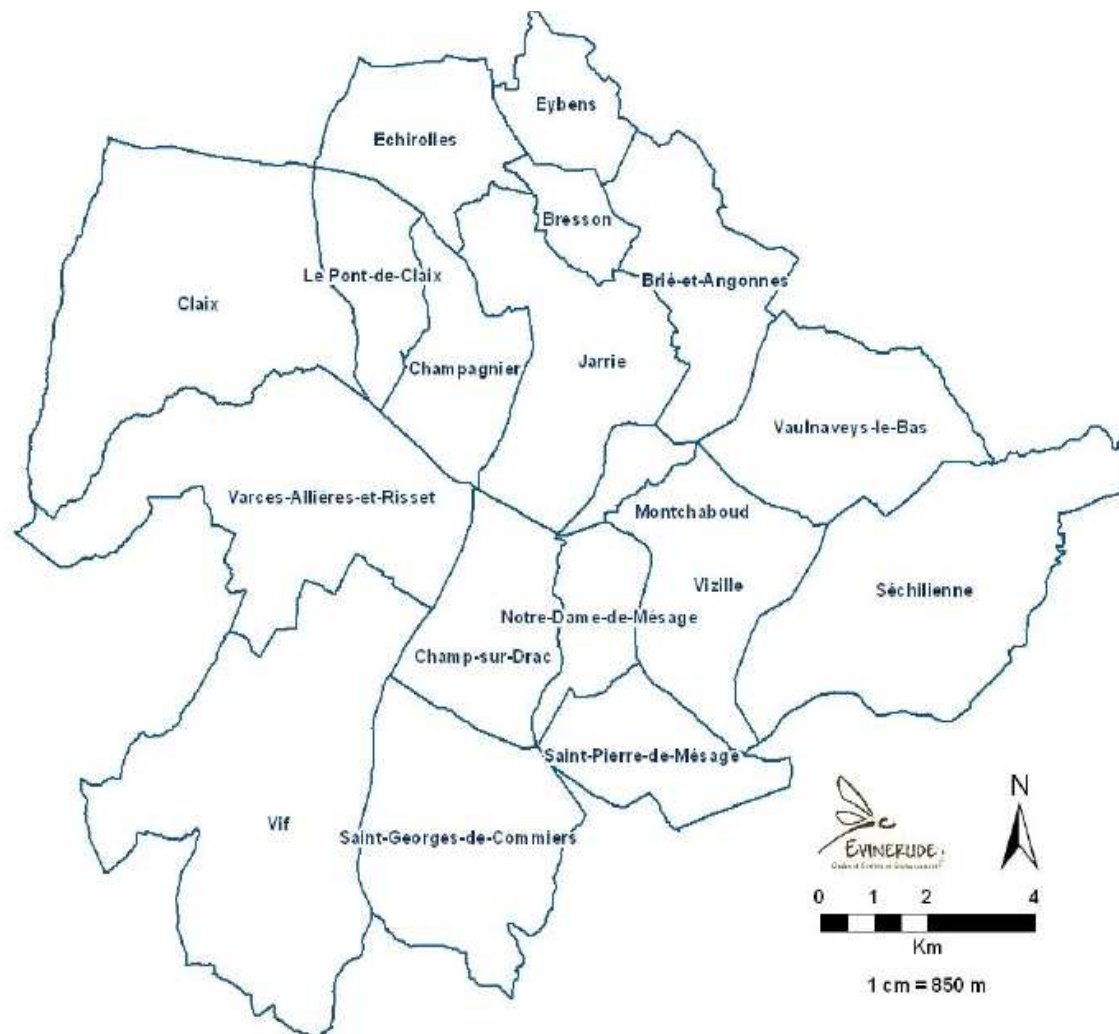
Communauté de communes du  
Sud Grenoblois + FRAPNA

Equipe projet étude de  
zone Sud Grenoble

Pilotage : DREAL + FRAPNA  
Comité de pilotage

# L'étude de zone du sud grenoblois : le périmètre

**18 communes  
concernées**





# La première phase de l'étude :

- Lancée le 10 janvier 2013
- COPIIL : Co-animation par FRAPNA et DREAL :
  - Elus/collectivités : Conseil Régional, Conseil Général 38, La METRO, Communauté de communes du Sud Grenoblois
  - Acteurs économiques : APORA, UIC Rhône-Alpes, CCI de Grenoble, SIERG,
  - Associations/experts : FRAPNA, Agence de l'Eau, BRGM, AIR Rhône-Alpes, Envirhonalp
  - Etat/administration : Préfecture Isère, DREAL, ARS, DDT
  - Salariés : CHSCTt Arkema Jarrie

# Le marché et le budget pour la 1ère phase

- Le financement : Etat, Conseil Régional, Agence de l'Eau, Communauté de communes sud grenoblois, La METRO
- Budget : 150 k€
- 1ère phase : état des lieux
  - Appel d'offres lancé par la FRAPNA, porteur du projet en liaison avec la DREAL
  - Prestataire retenu : Antéa/Evinerude (parmi 3 offres reçues)

# Les étapes de la 1ère phase

## Etape 1 Etat des lieux

- Hiérarchisation des sources (industrielles, trafic routier, chauffage, agriculture et entretien des espaces, pollutions historiques)
- Choix des polluants et milieux pertinents en vue d'évaluer l'exposition des populations

## Etape 2 Sélection des traceurs du risque

- Sur la base du bilan quantitatif émis et de la toxicité des substances

## Etape 3 Elaboration du schéma conceptuel d'exposition

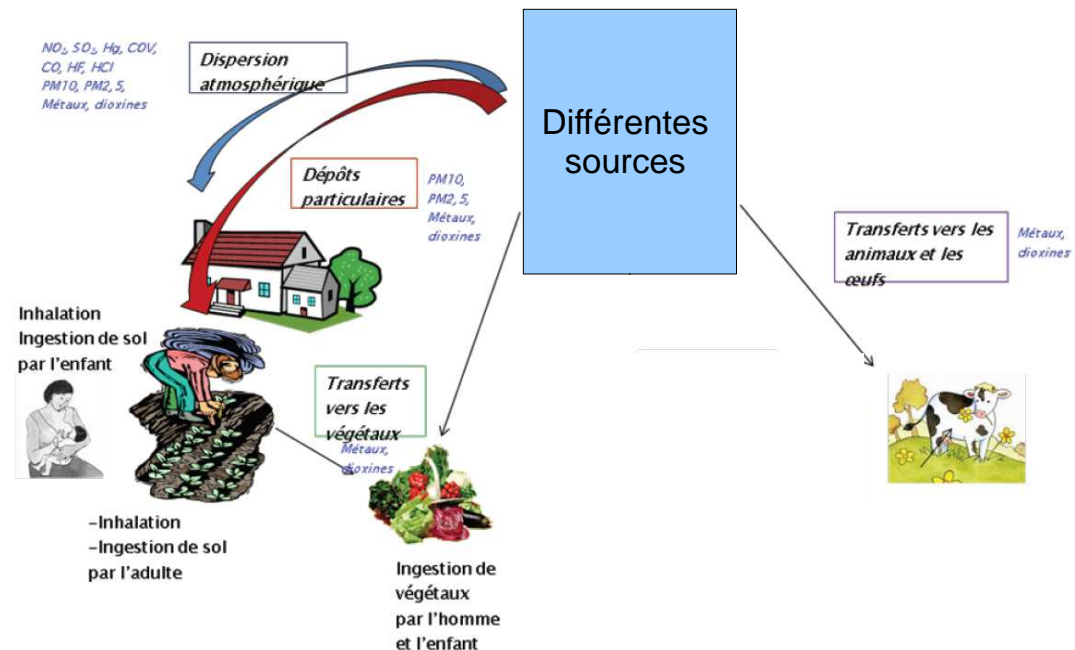
- Elaboré à partir de l'état des lieux, il décrit les sources de polluants, les transferts liés aux milieux environnementaux et à leurs usages
- Recense les populations exposées du fait de leurs modes de vie, de leur vulnérabilité et localisations
- Construit à partir de l'inventaire des informations disponibles sur chacun de ces éléments

## Etape 4 Conclusions et pré-cahier des charges pour la phase 2

- Conclusions de l'état des lieux
- Proposition d'un cahier des charges pour la phase 2

# Exemple de schéma conceptuel d'exposition

- Elaboré à partir de l'état des lieux et décrit les sources de polluants, les transferts liés aux milieux environnementaux et à leurs usages/cibles.
- Le schéma conceptuel schématise les relations entre :
  - les sources de pollutions identifiées
  - les voies de transfert source-milieu
  - les voies de transfert milieu-cibles
  - les cibles à protéger



Source : ANTEA Group

# L'échéancier de la première phase

- Remise du rapport final de la phase 1 en novembre 2013 puis réunion publique
- Où en est-on aujourd'hui ? :
  - travail de recensement des données du bureau d'études
  - COPIL à mi-étape le 18 juin

# Les données en cours de collecte

- Inventaires des sources émettrices et des substances émises :
  - sources industrielles
  - sources génératrices de « bruit de fond » : chauffage, trafic, agriculture
- Sélection des sources présentant un intérêt pour l'étude et acquisition des données liées aux rejets atmosphériques et aqueux
- Choix d'une année de référence par le COPIL
- Acquisition des données disponibles relatives aux sources retenues



# Les données en cours de collecte

- Inventaires des données environnementales existantes :
  - Qualité de l'air (Air Rhône Alpes),
  - Données météo
  - Hydrogéologie et hydrologie (BRGM, ARS, DDTM, DREAL, Agence de l'eau)
  - Pollutions historiques (Basias, BASOL, BRGM)
  - Chaînes et denrées alimentaires si existantes
  - Milieu naturel
  - Données sanitaires
- Recensement des plaintes
- Caractérisation des populations présentes dans la zone d'étude.
- Recensement des usages constatés dans la zone d'étude
- Bilan des données recueillies et cartographie

# Merci de votre attention